

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2026006

Séance du 12 janvier 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15 L'an deux mil vingt-six et le douze janvier à 18h00, le
En exercice : 15 conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents : 11 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants : 12 ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS,
Maire,

Date de la convocation

06/01/2026

Date d'affichage

06/01/2026

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Maryvonne HERRENKNECHT, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Éric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul VERNAY.

Absents excusés : Gilberto GRECO donne pouvoir à Marlène BLASQUEZ et Frédéric MALBOS.

Absents : Philippe LAMBERT et Paul SAISSET.

Florence De POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**DECISION MODIFICATIVE N°02 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 abrégé;

Vu le budget primitif 2025 du budget Assainissement voté le 1^{er} avril 2025,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°02 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		8 000.00 €
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..		910.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		8 910.00 €
R 70611 : Redev. assainissement collectif		8 910.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		8 910.00 €

Afin de mandater les dernières factures en 2025, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 8 910 €.

Ce réajustement est équilibré en recettes, sur le chapitre 70, par une augmentation de crédit de 8 910 €

Après en avoir délibéré avec 12 pour, 0 abstention et 0 contre

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 001-210102901-20260112-2026006-DE

le conseil municipal

Berger
Levrault

ARTICLE 1 : approuve la décision budgétaire modificative n°02 du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément aux tableaux présentés ci-dessus;

ARTICLE 2 : autorise madame le maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°02.

A Pérouges,

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

